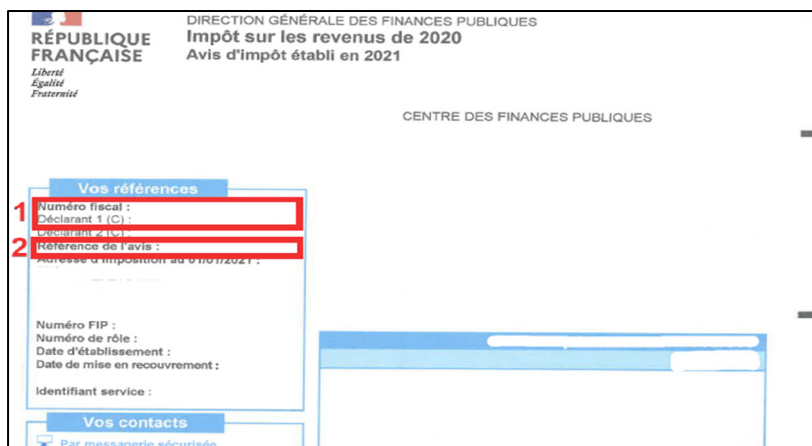


Quotient familial : quelles sont les informations nécessaires sur mon avis d'imposition ?

➤ **Pour calculer mon quotient familial sur mon Espace Citoyens, j'aurai besoin :**

- 1.** de mon numéro de déclarant fiscal,
- 2.** de la référence de l'avis d'imposition.

Ces informations sont disponibles sur la **1^{ère}** page de mon avis d'imposition :



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Impôt sur les revenus de 2020
Avis d'impôt établi en 2021

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos références

1 Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) :
Déclarant 2 (C) :

2 Référence de l'avis :
Adresse d'imposition au 01/01/2021 :

Numéro FIP :
Numéro de rôle :
Date d'établissement :
Date de mise en recouvrement :

Identifiant service :

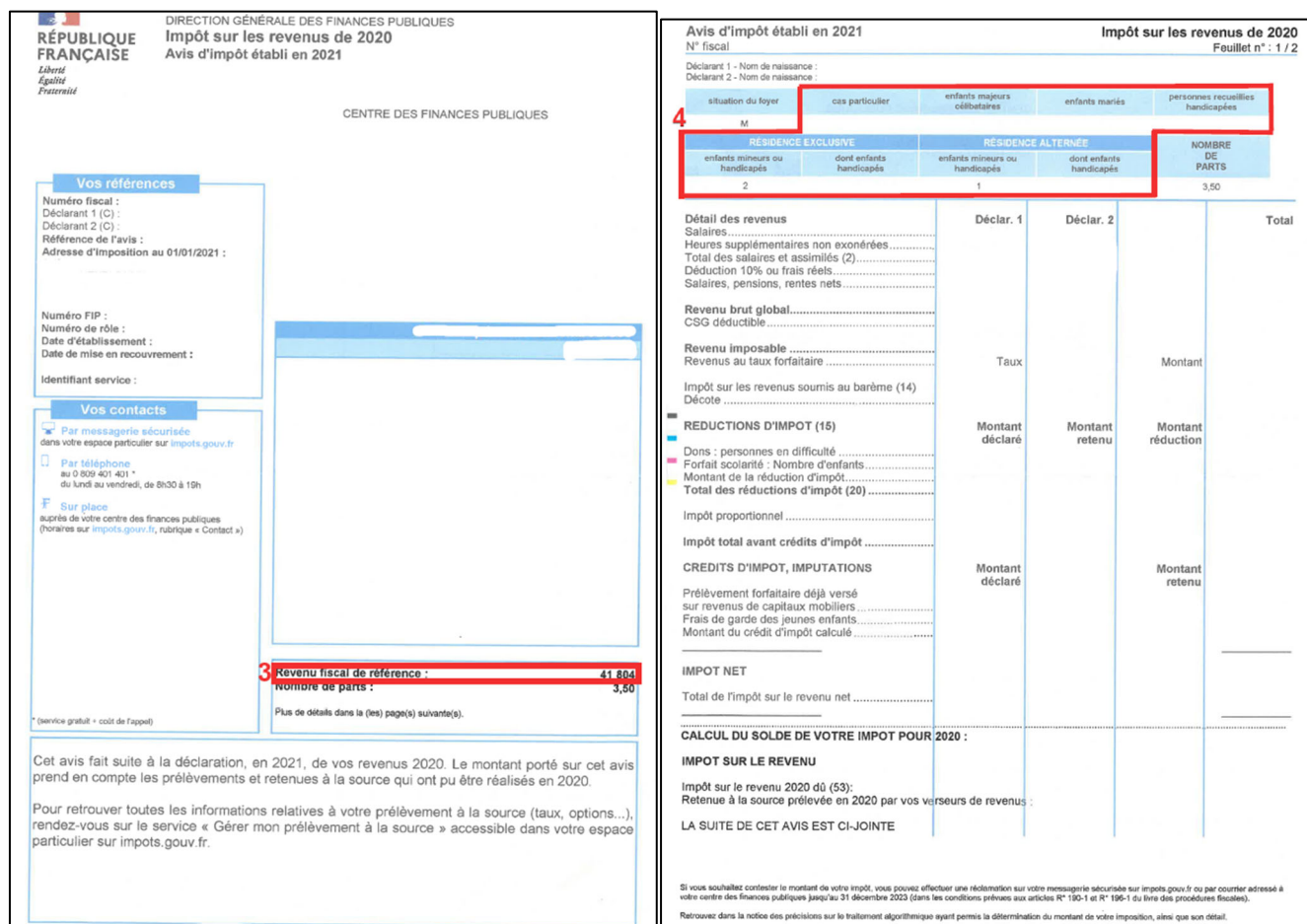
Vos contacts

Par messagerie sécurisée

➤ **Pour simuler mes tarifs à l'aide du calculateur du site de la ville, j'aurai besoin :**

- 3.** du Revenu fiscal de référence,
- 4.** du nombre de personnes à charge.

Ces informations sont disponibles sur la **1^{ère}** page et la **2^{ème}** page de mon avis d'imposition :



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Impôt sur les revenus de 2020
Avis d'impôt établi en 2021

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) :
Déclarant 2 (C) :
Références de l'avis :
Adresse d'imposition au 01/01/2021 :

Numéro FIP :
Numéro de rôle :
Date d'établissement :
Date de mise en recouvrement :

Identifiant service :

Vos contacts

Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone au 0 800 401 401 du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

Revenu fiscal de référence : 41 804
nombre de parts : 3,50

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2021, de vos revenus 2020. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2020.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2021
N° fiscal
Impôt sur les revenus de 2020
Feuillet n° : 1 / 2

4 situation du foyer : cas particulier, enfants majeurs célibataires, enfants mariés, personnes recueillies handicapées
M

RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2		1		3,50

Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Salaires.....			
Heures supplémentaires non exonérées.....			
Total des salaires et assimilés (2).....			
Déduction 10% ou frais réels.....			
Salaires, pensions, rentes nets.....			
Revenu brut global.....			
CSG déductible.....			
Revenu imposable.....			
Revenu au taux forfaitaire.....	Taux		Montant
Impôt sur les revenus soumis au barème (14) Décote.....			
REDUCTIONS D'IMPOT (15)	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Dons : personnes en difficulté.....			
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....			
Montant de la réduction d'impôt.....			
Total des réductions d'impôt (20).....			
Impôt proportionnel.....			
Impôt total avant crédits d'impôt.....			
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....			
Frais de garde des jeunes enfants.....			
Montant du crédit d'impôt calculé.....			
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net.....			
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2020 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2020 dû (53): Retenue à la source prélevée en 2020 par vos verseurs de revenus :			
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE			

Si vous souhaitez connaître le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2023 (dans les conditions prévues aux articles R° 190-1 et R° 190-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.